

## Une nouvelle fronde se lève contre Google à l'université

PAR AURÉLIEN DEFER  
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 3 OCTOBRE 2021



© Photo Arnaud Chochon / Hans Lucas via AFP

Longtemps accueillis à bras ouverts dans les facs, les Gafam – Google en tête – font face en cette rentrée à une opposition inédite. Pressés par la Cnil, les établissements et le ministère de l'enseignement supérieur cherchent des solutions de remplacement.

En plus du Covid et de ses problèmes structurels, l'université doit aussi gérer une crise numérique. Depuis la rentrée, la présence des géants américains de la « tech », toujours plus forte au sein des établissements, a déclenché de nouvelles mobilisations d'enseignants, ragaillardis par un récent avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), le « gendarme des données personnelles ».

À la Sorbonne-Nouvelle-Paris 3, la fronde anti-Google, pilotée par l'enseignant-chercheur Franck Rebillard, remonte à plusieurs années déjà. C'est en 2016 que l'université a passé un contrat commercial intitulé «Google Suite for Education» avec la multinationale (voir [ici](#)), qui gère désormais le service de messagerie en ligne des étudiants comme des enseignants, et leur donne accès à l'entièreté de ses outils gratuitement – car la filiale du **groupe Alphabet** ne facture pas ses services. Or, pour Franck Rebillard, spécialiste du numérique, ce mélange des genres est très problématique: «*Nous favorisons sur le long terme une entreprise privée, connue pour **pratiquer l'optimisation fiscale et pour utiliser les données produites par ses utilisateurs, ici des étudiants, des enseignants, des chercheurs.***»

Le cas de ce campus parisien n'est pas isolé. Contacté par Mediapart, Google refuse toutefois de communiquer la liste, et même le nombre, des universités ayant recours à sa «suite pour l'éducation». De même, l'essentiel des établissements gardent l'opacité sur leurs attaches: à notre connaissance, seuls Sciences Po et la Sorbonne-Nouvelle ont officialisé leur contrat.



À l'université Jean-Jaurès de Toulouse, en 2020.  
© Photo Arnaud Chochon / Hans Lucas via AFP

Le combat anti-Google a cependant pris un tournant décisif en mai dernier, quand la Cnil, saisie par la Conférence des présidents d'université et la Conférence des grandes écoles, a **recommandé** aux universités d'abandonner les suites d'outils numériques proposées par des sociétés états-uniennes. Le «*risque*» existe, a tonné cette autorité indépendante, «*d'un accès illégal par les autorités américaines*» aux données d'étudiants, d'enseignants et de personnels administratifs, parfois sensibles.

Implacable, l'avis de la Cnil a fait suite à **l'invalidation** en 2020, par la Cour de justice de l'Union européenne, du «Privacy Shield». Cet accord passé entre l'UE et les États-Unis était censé garantir la protection des données personnelles des citoyens européens lorsque celles-ci étaient transférées hors du continent ou stockées par des entreprises américaines. Il a été jugé incompatible avec le règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD). Or, c'est précisément sur cet accord que reposent les contrats liant Google aux universités françaises.

Dans celui signé entre la société Google Ireland Limited et la Sorbonne-Nouvelle, que nous nous sommes procuré, il est ainsi prévu, au motif que Google présente une «certification» Privacy Shield, que des données produites par les étudiants et les personnels de l'université soient archivées et qu'elles

puissent être transférées «aux États-Unis ou dans tout autre pays dans lesquels les sociétés du groupe gèrent des installations».

### À la recherche de solutions «souveraines»

Chez les enseignants qui demandent l'abandon de ces contrats, l'avis de la Cnil est un levier de taille pour faire bouger leurs administrations. «Si la situation [sanitaire – ndlr] redevient normale en cette rentrée, je vais revenir à la charge», annonce Franck Rebillard. Sollicitée à plusieurs reprises, la présidence de Sorbonne-Nouvelle n'a pas donné suite à nos demandes d'interview. Mais **sur le site de l'université**, de nombreuses pages mentionnant Google ont été supprimées. On y lit surtout que le «projet Num@», derrière lequel se cache le partenariat, «est maintenant suspendu», sans autre détail.

Surtout, l'avertissement de la Cnil semble avoir provoqué un sursaut au sein même du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. D'après nos informations, **l'association Framasoft**, qui milite pour une «dégooglisation de l'Internet», a été contactée en urgence au début de l'été par les équipes de la ministre, Frédérique Vidal. «On nous a demandé des avis consultatifs sur la stratégie numérique de l'enseignement supérieur», confie le codirecteur de Framasoft, Pierre-Yves Gosset.

Joint par Mediapart, le ministère confirme qu'un «partenariat» a bien été établi avec cette référence du logiciel libre et promet des transformations. «La feuille de route du ministère [...], qui comprendra des actions allant dans le sens d'un recours privilégié à des solutions numériques souveraines, sera publiée dans les mois à venir. [...] Concernant les classes virtuelles, le ministère travaille à la mise en œuvre d'une solution libre et souveraine pour les établissements.»

Concrètement, rien ne semble tranché. Et il est difficile d'anticiper quelles formes prendront précisément ces «solutions numériques souveraines», ni si elles seront mises à disposition des établissements ou imposées. Reste à voir sous quels délais ces promesses pourront

aussi se concrétiser. Chez Framasoft, Pierre-Yves Gosset assure n'avoir pas eu de nouvelles concernant ce partenariat depuis le mois de juin.

L'urgence est pourtant là. Dans de nombreux établissements, les différents confinements et **la généralisation de l'enseignement à distance** ont fait exploser l'utilisation des services fournis par les Gafam. À Paris3, Valérie Robert, enseignante-chercheuse en études germaniques, décrit à Mediapart une incitation quotidienne à l'utilisation des outils Google. **Dans une lettre** adressée en 2019 à la direction de l'université, elle s'était promis de bouder son adresse Google, mais elle a fini par céder car «on ne peut pas s'extraire de ce système».

« Chez nous, de l'annuaire électronique aux espaces de cours en ligne, tout est relié aux adresses Gmail, soupire-t-elle. Pendant les confinements, on était tout le temps sur Meet. » Valérie Robert précise même que l'université a interdit aux enseignants d'utiliser le logiciel de visioconférence Teams, produit par Microsoft, «par souci de concurrence vis-à-vis de la solution maison Google».

### Prise de conscience au sommet de l'État

Si la pandémie a mis cette dépendance en lumière, les racines du problème sont ailleurs. «C'est le résultat d'une politique d'abandon des services publics et de remplacement de ces services publics par de la sous-traitance chez les plus offrants comme Google», déplore Pierre-Yves Gosset. Après la loi de 2007 sur l'autonomie des universités, la multinationale américaine s'est vu ouvrir leurs portes via l'animation d'ateliers numériques, le mécénat ou le **financement de chaires de recherche**. «Parce qu'on accepte de se déposséder de moyens techniques devenus nécessaires, on accepte de ne plus être capable demain d'exercer notre métier d'enseignant-chercheur sans les géants du Web», s'inquiète Stéphane Crozat, enseignant-chercheur à l'université de technologie de Compiègne.

En complément de l'action tardive du ministère, la Cnil a annoncé vouloir ouvrir une «période transitoire» en aidant les établissements. Elle échange pour cela régulièrement avec **le réseau SupDPO**, une

association qui regroupe des délégués à la protection des données en poste sur différents campus. L'heure est ainsi à la réflexion dans certaines universités. Sciences Po, sous contrat avec Google, affirme être en train d'examiner des «*évolutions*» vers une solution autre, confiée à Mediapart le service de presse de l'institution.

L'adieu aux services Google et Microsoft ne sera toutefois pas tâche aisée, commente Olivier Ertzscheid, enseignant en sciences de l'information et de la communication à l'université de Nantes. «*Les outils Google sont fortement intégrés dans les pratiques des étudiants et des enseignants et occupent un espace que d'autres outils, en termes d'ergonomie, de bande passante, de praticité, n'arrivent pas encore à atteindre*», estime le chercheur et auteur de l'ouvrage *L'Appétit des géants: pouvoir des algorithmes, ambitions des plateformes* (C & F éditions, 2017).

En effet, s'il existe aujourd'hui de nombreux logiciels libres (*recensés ici*) et respectueux du RGPD (par exemple Jitsi pour la visioconférence, Framapad

pour écrire à plusieurs ou encore Thunderbird pour les courriels), la transition demandera, selon Olivier Ertzscheid, une réelle volonté politique et un accompagnement du corps enseignant sur la durée.

Pour les anti-Google, les premiers pas, bien que timides des pouvoirs publics, restent une bonne nouvelle. «*Je suis optimiste*, confie Pierre-Yves Gosset. *Il y a eu une prise de conscience à ce sujet au sommet de l'État pendant la pandémie.*»

Récemment, un autre ministère, celui de l'éducation nationale, a également envoyé des signaux, en lançant Apps.education.fr, une plateforme en version «beta» qui met à disposition des enseignants une suite de logiciels éducatifs libres, puis en nommant à la rentrée le fondateur de Framasoft, **Alexis Kauffmann, à la direction du numérique** en tant que chef de projet logiciels et ressources éducatives libres.

À Paris 3, Franck Rebillard veut rester prudent malgré les engagements du cabinet de Frédérique Vidal. «*J'attends de voir ce qui va se traduire dans les actes.*»

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.